Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_092-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_092

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
La Bastide - Carte communale - Avis de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (Personne Publique Associée)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Sophie DUFOUR, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Hugues MARTIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_092-DE

L'élaboration de la carte communale de la commune de La Bastide a été prescrite par délibération du Conseil municipal le 16 janvier 2015.

Bien que la procédure d'élaboration d'une carte communale, codifiée aux articles L.163-4 et suivants et R.163-3 et suivants du Code de l'urbanisme, soit exempte de tout formalisme en matière de consultation des personnes publiques, la commune de La Bastide a transmis à la Communauté d'Agglomération Dracénoise le projet de carte communale, pour avis.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a reçu le projet de carte communale le 15 mars 2018.
Elle rend son avis en qualité de :

- EPCI porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT),
- Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM),
- EPCI chargé de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Cet avis s'organise en deux parties :

- compatibilité du projet de carte communale avec les compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (I),
- compatibilité du projet de carte communale avec les autres compétences de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (II).

I. Compatibilité du projet de carte communale avec les compétences obligatoires portées par la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

A. Développement économique (économie et tourisme) :

Dans le rapport de présentation du projet de carte communale, la commune de La Bastide se fixe pour objectifs de favoriser le dynamisme économique en maintenant les activités existantes (commerces de proximité), de favoriser le développement de l'activité touristique (tourisme vert et de pleine nature : randonnée, parapente…) et de préserver le patrimoine bâti et naturel en tant que potentiel touristique (ancien château, panorama du mont Lachens…).

Ces orientations sont compatibles avec la politique communautaire en matière de développement économique et touristique.

B. Aménagement de l'espace communautaire :

1. SCoT

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est consultée en qualité d'établissement en charge de l'élaboration du SCoT. La carte communale doit s'inscrire dans un rapport de compatibilité avec le SCoT de la Dracénie.

Si le périmètre du SCoT couvre bien le territoire de la commune de La Bastide suite à l'intégration de cette dernière dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au 1er janvier 2017, la commune de La Bastide demeure à ce jour hors de la zone sur laquelle portent les études en cours du SCoT.

Toutefois, le projet de carte communale de La Bastide est en cohérence avec les premières orientations du SCoT en cours d'élaboration et notamment :

- une croissance démographique maîtrisée (autour de 1,5% annuel) permettant d'appuyer, par la démographie, le maintien et le développement des activités et services sur le territoire communal. Cette perspective de croissance est compatible avec la perspective esquissée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT débattu en novembre 2015.
- la préservation du cadre de vie, des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages, ainsi que la prise en compte des risques.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_092-DE

2. Transport

Le projet communal entend renforcer l'attractivité du centre village et contribue au resserrement de l'urbanisation autour de pôles bien définis, desservis par des voies départementales et des lignes départementales de transport en commun.
Ces éléments sont sans impact sur la politique communautaire en matière de transport et de mobilités.

C. Équilibre social de l'habitat :

Le PLH de la Dracénie ne territorialise pas les objectifs de production de logements locatifs sociaux sur les communes du nord de la Dracénie, dont La Bastide. Néanmoins, la commune de La Bastide entend répondre aux objectifs de ce PLH par la diversification du parc de logements, notamment au travers d'une opération de construction d'environ 10 logements communaux afin de proposer des logements locatifs.

II. Compatibilité du projet de carte communale avec les autres compétences portées par la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Concernant les autres compétences portées par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, il est retenu les éléments suivants :

A. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Le projet de carte communale est cohérent avec l'ambition environnementale de l'Agglomération. Il prend en compte les éléments fournis à l'échelle régionale avec le Schéma régional de Cohérence Écologique en restreignant les zones constructibles aux seuls secteurs déjà urbanisés du territoire communal, lesquels représentent seulement 4% du territoire communal.

B. Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs :

Pour les compétences culture et sports, rien ne s'oppose à la mise en œuvre de ces dernières.

C. Gestion de l'eau, des inondations et des risques majeurs :

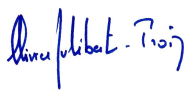
Le projet de carte communale ne s'oppose pas à la mise en œuvre de cette compétence. Il prend en compte les principaux éléments liés à la connaissance du risque sur le territoire communal puisque aucun développement n'est projeté à l'abord des cours d'eau et que les choix de développement n'augmentent pas l'exposition de la population aux aléas identifiés.

En conséquence et vu de l'avis favorable de la commission Urbanisme et droits des sols réunie le 15 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- émettre un avis favorable sur le projet de carte communale de la commune de La Bastide.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.